

Règlement et conditions pour l'obtention des primes "THERUS"

L'éleveur du premier produit de THERUS gagnant d'une course en France (hors corse) se verra attribuer une prime exceptionnelle, et cela pour chaque catégorie :

- 5000 Euros pour la catégorie course plate à 12,50%
- 5000 Euros pour la catégorie course plate à 37,50%
- 5000 Euros pour la catégorie "Obstacle"

Conditions particulières

En cas de co-éleveurs la prime sera partagée au prorata du pourcentage éleveur déclaré à France galop.

En cas de deat-deat la prime sera partagée entre chaque éleveurs et co-éleveurs des deux gagnants.

En cas de plusieurs courses le même jour de même catégorie et en cas de plusieurs gagnants le même jour, seule l'heure de départ de la course désignera le gagnant de cette prime (la première course courue).



Renseignements complémentaires et réclamations des primes gagnées auprès de

Mr Masounave Mathieu au 06.19.02.59.91